



**ONU**  
CONFÉRENCE SUR  
L'EAU 2023

Distr. générale  
31 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

**Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)**

New York, 22-24 mars 2023

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Dialogues interactifs**

**Dialogue interactif 5 : Décennie d'action sur l'eau : accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie, notamment grâce au Plan du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028)**

**Document de réflexion établi par le Secrétariat**

*Résumé*

Le présent document a été établi en application de l'alinéa d) du paragraphe 9 de la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui doit se tenir en 2023, d'établir des documents de réflexion sur chacun des thèmes des dialogues interactifs. Il est axé sur le dialogue interactif 5, intitulé « Décennie d'action sur l'eau : accélérer la mise en œuvre des objectifs de la Décennie, notamment grâce au Plan du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028) » et porte entièrement sur les travaux déjà réalisés dans le cadre de la Décennie d'action sur l'eau et sur l'avenir de celle-ci.

\* [A/CONF.240/2023/1](#).



## I. Introduction<sup>1</sup>

1. Conformément aux modalités prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/212, le Secrétaire général de la Conférence établit des documents de réflexion sur les thèmes des cinq dialogues interactifs organisés lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Les quatre premiers dialogues, ainsi que les documents de réflexion qui les accompagnent, sont purement thématiques et portent sur des objectifs de développement durable précis. Le présent document de réflexion sert de base au cinquième dialogue, qui sera entièrement consacré aux travaux déjà réalisés dans le cadre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et à l'avenir de celle-ci. Il est essentiel aux débats qui se tiendront dans le cadre du dialogue interactif, car l'examen à mi-parcours de la Décennie aura une incidence sur l'ensemble de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

2. La Décennie d'action sur l'eau vient compléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par une approche décloisonnée visant à coordonner les activités menées à l'échelle mondiale. Ses objectifs ont été définis dans le plan du Secrétaire général pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028), à savoir :

- a) Faire progresser le développement durable ;
- b) Favoriser la mise en œuvre des programmes et projets existants ;
- c) Mobiliser l'action en vue de la réalisation du Programme 2030.

3. Pour faciliter l'action, la réalisation des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau s'articule autour de quatre axes de travail :

- a) Faciliter l'accès au savoir et les échanges de bonnes pratiques ;
- b) Améliorer la production et la diffusion des connaissances, y compris des nouvelles informations relatives aux objectifs de développement durable liés à l'eau ;
- c) Sensibiliser, encourager le réseautage et promouvoir les partenariats et les initiatives ;
- d) Renforcer les activités de communication à l'appui des objectifs de développement durable liés à l'eau.

4. Les nombreuses activités relevant des axes de travail sont coordonnées avec les efforts déployés au niveau mondial en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau et d'autres accords mondiaux liés à l'eau, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris sur les changements climatiques conclu en 2015 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

5. Dans son rapport sur l'examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie d'action sur l'eau, publié en 2022 (A/77/249), le Secrétaire général a mis en lumière les réalisations des cinq premières années de la Décennie, et

---

<sup>1</sup> Le présent document de réflexion a bénéficié des contributions d'États Membres, d'organismes des Nations Unies et d'un groupe divers de parties prenantes. Voir également <https://sdgs.un.org/conferences/water2023/documentation> et Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « United Nations 2023 Water Conference: Global Online Stakeholder Consultation for the Proposed Themes of the Interactive Dialogues – summary report », octobre 2022.

notamment plusieurs actions, événements et enseignements décisifs. Le présent document de réflexion s'inspire de certains éléments figurant dans le rapport, mais il vise également à proposer des idées sur les dispositions à prendre pour faire de la Décennie un succès et contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) et d'autres objectifs et cibles liés à l'eau. Il s'agit en outre de mieux comprendre comment les résultats des manifestations et initiatives déjà organisées à mi-parcours peuvent accélérer les progrès au cours des cinq prochaines années de la Décennie, en interprétant ces résultats au regard des accélérateurs du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif 6, qui vise à obtenir rapidement des résultats à plus large échelle.

6. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et les engagements volontaires que les États Membres et les parties prenantes concernées soumettront à la Conférence, également connus sous le nom de programme d'action pour l'eau, offriront des solutions pour poursuivre et, si possible, accélérer la réalisation des objectifs de la Décennie, de l'objectif de développement durable n° 6 et d'autres cibles et objectifs liés à l'eau.

## II. La Décennie d'action sur l'eau à mi-parcours : perspectives de progrès

7. En 2023, la Décennie d'action sur l'eau comme le Programme 2030 sont à mi-parcours. Par conséquent, au cours des sept premières années de la période couverte par le Programme 2030, l'action menée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable a été étroitement liée à celle menée en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie. On trouvera ci-dessous un aperçu de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau. Il convient de noter que non seulement les données manquent systématiquement pour la quasi-totalité des indicateurs relatifs aux objectifs liés à l'eau (ce qui constitue en soi un obstacle majeur à l'évaluation précise des progrès réalisés aux niveaux national et mondial), mais en outre les données disponibles les plus récentes ont au moins deux ans, même si, dans de nombreux cas, une analyse des tendances permet de déterminer l'état d'avancement en 2023, c'est-à-dire à mi-parcours de la Décennie.

### A. Réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 et de la cible 11.5<sup>2</sup>

8. On trouvera ci-dessous quelques éléments à retenir sur l'objectif 6 et la cible 11.5 mais des informations plus détaillées sont fournies dans les quatre autres documents de réflexion des dialogues interactifs.

- *Cibles 6.1 et 6.2 associées aux objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable » et « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable »).* Entre 2015 et 2020, la part de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 70 % à 74 %, celle de la population

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, tous les chiffres sont tirés de *Summary Progress Update 2021: SDG 6 – Water and Sanitation for All* (Genève, 2021), établi par le Groupe consultatif technique d'ONU-Eau.

ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre est passée de 47 % à 54 % et celle de la population ayant accès à une installation combinant eau et savon pour se laver les mains à la maison est passée de 67 % à 71 %. Cela signifie que 2 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas des normes requises en matière d'eau potable, que 3,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des services d'assainissement, et que 2,3 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une installation combinant eau et savon pour se laver les mains.

- *Cible 6.3 associée aux objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau »).* Au niveau mondial, seulement 44 % des eaux usées domestiques ne sont pas traitées de manière sûre, mais moins de 25 % des pays seulement sont inclus dans ce calcul. En ce qui concerne la qualité de l'eau, le problème est de même nature, car pour au moins 3 milliards de personnes, les données sur la qualité de l'eau dont elles dépendent sont insuffisantes. Sur l'ensemble des 89 pays ayant communiqué des informations, la qualité de l'eau ambiante est bonne pour 60 % des masses d'eau.
- *Cible 6.4 associée aux objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau »).* L'efficacité de l'utilisation des ressources en eau a augmenté de 10 % entre 2015 et 2018, et seulement 26 pays ont fait état d'une efficacité en baisse au cours de cette période. Le nombre de personnes vivant dans des pays soumis à un stress hydrique dans le monde s'élève à 2,3 milliards, dont 733 millions vivent dans des pays où le stress hydrique est élevé ou critique.
- *Cible 6.5 associée aux objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient »).* En 1992, tous les pays s'étaient engagés à mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau pour garantir une utilisation durable et équitable de l'eau. Trente ans plus tard, 107 pays ne sont toujours pas en voie d'assurer une gestion durable de l'eau à l'horizon 2030. Les cours d'eau, les lacs et les aquifères transfrontières sont répartis entre 153 pays ; toutefois, seuls quelques pays (32) ont indiqué avoir pris des dispositions opérationnelles couvrant une part importante (90 % ou plus) de leurs eaux transfrontalières en 2020.
- *Cible 6.6 associée aux objectifs de développement durable (« D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs »).* Les espèces et les habitats d'eau douce disparaissent à un rythme plus rapide que tous les autres<sup>3</sup>. On estime que 67 % des zones humides existantes sur terre en 1900 ont disparu, et le rythme des pertes s'accélère. Les rivières et les lacs évoluent eux aussi rapidement : au cours des cinq dernières années, 20 % des bassins fluviaux

<sup>3</sup> Eduardo Brondizio *et al.* (dir.), *The Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Service* (Bonn, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019).

de la planète ont connu des changements rapides de la superficie couverte par les eaux de surface.

- *Cible 6.a associée aux objectifs de développement durable* : (« D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation »). Alors que l'aide totale a augmenté de près de 20 % entre 2017 et 2020, l'aide destinée aux projets liés à l'eau et à l'assainissement a diminué de plus de 5 % au cours de la même période, passant de 9,8 à 9,2 milliards de dollars.
- *Cible 6.b associée aux objectifs de développement durable* (« Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement »). Les populations locales participent à toutes les prises de décisions concernant le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement dans deux tiers des 109 pays ayant communiqué des informations. Pourtant, seuls 14 de ces pays font état de niveaux élevés de participation des populations et des usagers à la gestion et à la prise de décision concertées.
- *Cible 11.5 associée aux objectifs de développement durable* (« D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable »). Selon le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, les catastrophes de moyenne ou grande ampleur pourraient se produire à un rythme moyen de 1,5 par jour d'ici à 2030, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à 2014<sup>4</sup>. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit qu'à l'horizon 2100 environ un tiers des surfaces émergées du globe seront dans une situation de sécheresse d'intensité modérée ou pire<sup>5</sup>.

9. L'aperçu ci-dessus illustre une fois de plus que le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 6 et les objectifs et cibles connexes à l'horizon 2030. C'était le cas avant même que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) vienne encore compliquer la tâche. Ainsi, dans la première moitié de la Décennie d'action sur l'eau, il s'est essentiellement agi de faire en sorte que les objectifs liés à l'eau soient atteints à l'horizon 2030. On trouvera ci-dessous un résumé de certaines des principales mesures et initiatives prises dans le cadre des quatre axes de travail de la Décennie.

<sup>4</sup> Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022 : Notre monde en danger : transformer la gouvernance pour un avenir résilient* (Genève, 2022).

<sup>5</sup> Hervé Douville *et al.*, « Water cycle changes », in *Climate Change 2021: The Physical Science Basis – Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Valérie Masson-Delmotte *et al.* (dir.) (New York, Cambridge University Press, 2021).

## **B. Progrès réalisés dans les quatre axes de travail du Plan du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Décennie d'action sur l'eau (2018-2028)**

10. Au cours de la première moitié de la Décennie d'action sur l'eau, des initiatives intergouvernementales et multipartites ont permis de faire avancer la réalisation des objectifs de la Décennie dans ses quatre axes de travail. Des exemples sont présentés dans les grandes lignes ci-dessous pour chaque axe de travail.

### **1. Faciliter l'accès au savoir et les échanges de bonnes pratiques**

11. L'Initiative pour le suivi intégré lancée par ONU-Eau à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 a permis de faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de suivi et communication de l'information concernant l'objectif 6. Plus récemment, ONU-Eau a mis en place l'Initiative de renforcement des capacités à l'appui de la réalisation de l'objectif 6 (coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Département des affaires économiques et sociales) afin de multiplier les mesures de développement des capacités liées à l'eau au niveau mondial. Dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités, on considère qu'une approche systémique du développement des capacités au niveau national et l'échange de méthodes et de bonnes pratiques entre pays sont des facteurs essentiels pour accélérer la réalisation des objectifs et qu'ils peuvent entraîner dans leur sillage les autres accélérateurs définis pour l'objectif 6.

### **2. Améliorer la production et la diffusion des connaissances, y compris des nouvelles informations relatives aux objectifs de développement durable liés à l'eau**

12. Le portail de données sur l'objectif de développement durable n° 6 a été mis au point en compilant les données des pays afin de rendre compte des progrès réalisés au niveau mondial pour atteindre l'objectif 6 et les cibles qui lui sont associées. Le plan stratégique de la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental (2022-2029), qui coïncide pour l'essentiel avec la seconde moitié de la Décennie d'action sur l'eau, recense les principales priorités concernant l'eau afin d'aider les États Membres à atteindre les objectifs liés à l'eau et d'autres priorités mondiales dans ce domaine. L'organisation Accountability for Water Coalition<sup>6</sup> génère et partage des connaissances sur les possibilités de renforcer la responsabilité effective de la réalisation de l'objectif 6 et de l'intégrer aux niveaux local, national et mondial, et recense les méthodes qui amplifient les résultats positifs dans huit cas sur 10, ainsi que les facteurs déterminants de succès.

### **3. Sensibiliser, encourager le réseautage et promouvoir les partenariats et les initiatives**

13. La Décennie d'action sur l'eau dispose d'un site Web qui a été créé afin de promouvoir son action et présenter les activités et les engagements des pays et le plan d'action pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. ONU-Eau coordonne les campagnes publiques mondiales annuelles pour la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et la Journée mondiale des toilettes (19 novembre), ainsi que la production du *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*. Le Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau a mis en place la Water Resilience Coalition, groupement de professionnels comprenant 30 entreprises, qui

<sup>6</sup> Voir [www.accountabilityforwater.org/](http://www.accountabilityforwater.org/).

visé à placer le stress hydrique mondial en tête des priorités des entreprises et à préserver les ressources mondiales en eau douce par une action collective. Une autre initiative multipartite, la Coalition pour l'eau et le climat, dirigée par l'Organisation météorologique mondiale, vise à combler les lacunes en matière de données et de renseignements sur l'eau et le climat et à soutenir les mesures axées sur l'eau que les pays mettent en place aux fins de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. L'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, réseau international créé pour favoriser les partenariats entre entreprises de distribution d'eau dans une optique de renforcement des capacités et d'amélioration de la performance et de la prestation de services, est à l'avant-garde de la facilitation de l'apprentissage entre différents services d'utilité publique au niveau mondial.

14. À la vingt-sixième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 26 signataires, parmi lesquels des gouvernements, des entreprises, des banques et des organisations non gouvernementales, ont publié la Déclaration de Glasgow appelant à des empreintes hydriques équitables pour un développement durable inclusif et résilient au changement climatique, par laquelle ils se sont engagés à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 d'ici à 2030 en agissant au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales afin de garantir une pollution zéro, des prélèvements durables, l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous, la promotion de la nature et la résilience face aux sécheresses et aux inondations<sup>7</sup>.

#### **4. Renforcer les activités de communication à l'appui des objectifs de développement durable liés à l'eau**

15. Le *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*, qui synthétise les travaux de quelque 70 membres et partenaires d'ONU-Eau dans le monde, donne un aperçu des principales tendances et problématiques mondiales en matière de gestion des ressources en eau douce. Au cours des cinq premières années de la Décennie d'action sur l'eau, le Rapport a été pour les décideurs une source de connaissances, d'outils, de bonnes pratiques et d'analyses approfondies sur les thèmes suivants : les eaux souterraines, la valorisation des ressources en eau, l'eau et les changements climatiques, la nécessité de ne laisser personne de côté et les solutions naturelles pour l'eau. En 2023, le thème prévu pour le Rapport est « Accélérer le changement grâce aux partenariats et à la coopération ». En 2021, ONU-Eau a fait le bilan de la réalisation de l'objectif 6 afin d'informer les décideurs mondiaux de l'état d'avancement général et des besoins en matière d'accélération<sup>8</sup>.

16. Au cours des cinq premières années de la Décennie d'action sur l'eau, les États Membres ont organisé plusieurs grandes réunions mondiales qui ont contribué à l'examen à mi-parcours de la Décennie et aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Il s'agit notamment des « Water Dialogues for Results » (dialogues sur l'eau axés sur des résultats), tenus à Bonn (Allemagne) en 2021, du neuvième Forum mondial de l'eau, tenu à Dakar en 2022, du quatrième sommet Asie-Pacifique consacré à l'eau, tenu à Kumamoto (Japon) en 2022, de la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action, sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), tenue à Douhanbé en 2022, du colloque de haut niveau sur l'eau organisé en marge de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de

<sup>7</sup> Voir <https://fairwaterfootprints.org/>.

<sup>8</sup> Groupe consultatif technique d'ONU-Eau, « Summary progress update 2021 ».

développement durable n° 14, tenu à Lisbonne en 2022, et de diverses semaines de l'eau et réunions préparatoires organisées aux niveaux régional et mondial<sup>9</sup>.

17. Les progrès réalisés au cours de la seconde moitié de la Décennie d'action sur l'eau dépendront du degré de mobilisation des États Membres, des organismes des Nations Unies et des acteurs concernés et de leur détermination à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 et des autres objectifs et cibles liés à l'eau. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 est l'occasion de redonner de l'élan au processus en mettant en avant les enjeux liés à l'eau, en obtenant de nouvelles promesses d'action qui soient ambitieuses et en permettant aux acteurs des questions liées à l'eau, en particulier les États Membres, de mettre en place le cadre nécessaire pour traiter cette question cruciale, sur laquelle repose le succès du programme 2030 dans son ensemble.

18. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, les réunions susmentionnées constituent toutefois déjà un bon point de départ dans la mesure où des mesures clés à l'appui de l'accélération des progrès vers l'objectif 6 y ont été définies. Les thèmes du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, à savoir le financement, les données et informations, le renforcement des capacités, l'innovation et la gouvernance, seront utilisés pour structurer les conclusions, de sorte que les recommandations formulées, qui sont présentées dans la section III ci-dessous, indiquent clairement la voie à suivre.

## **C. Mesures proposées à l'issue du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023**

19. Dans le cadre de l'examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie d'action sur l'eau, la communauté internationale a organisé plusieurs réunions et activités, soulignant la nécessité d'agir de toute urgence pour mettre en œuvre des priorités liées à l'eau. La présente section met en lumière certaines des principales conclusions issues de ces manifestations. La liste n'est pas exhaustive ; il s'agit d'un résumé de l'ambition et des priorités communes de la communauté internationale en matière d'eau. Celles-ci sont organisées autour des cinq accélérateurs du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif 6.

### **1. Financement**

#### **a) Ampleur du financement**

20. Il faut attirer davantage d'investissements privés et publics et soutenir les mesures d'atténuation des risques financiers. Il faut également s'employer à décourager les projets qui augmentent les risques et l'exposition aux risques. Les flux financiers directs vers la gestion de l'eau et la protection des ressources doivent être augmentés, de sorte que ces questions puissent être mieux ciblées.

#### **b) Supervision du financement**

21. Un financement efficace nécessite une bonne gouvernance, aussi convient-il d'améliorer la capacité de financer et d'exécuter les projets au moyen des ressources existantes, et de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires solides ainsi que des institutions fortes, capables de mobiliser les acteurs et les ressources. Les droits et redevances associés aux captages et aux rejets doivent être réformés de

---

<sup>9</sup> On trouvera dans le document publié sous la cote [A/77/249](#) la liste complète des manifestations organisées en préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.



sorte qu'ils financent la gestion intégrée des ressources en eau et renforcent les mesures incitatives. Pour mieux garantir que les fonds parviennent à l'utilisateur final, il est nécessaire d'établir des mécanismes de transparence et de responsabilité, de mesurer les résultats des projets afin de faire en sorte que les fonds soient utilisés plus efficacement et de rectifier radicalement le prix de l'eau quand celui-ci est trop bas à cause de subventions inefficaces.

**c) Utilisation du financement**

22. S'il est vrai que des ressources supplémentaires permettraient de régler certains problèmes liés à l'eau et à l'assainissement, on peut utiliser de façon efficace et économique les ressources existantes, par exemple les fonds publics et l'aide publique au développement qui sont davantage axés sur des projets non rentables. Les autres domaines qui méritent une attention particulière en ce qui concerne le financement sont la planification et l'affectation des ressources destinées à l'entretien, à la gestion et à la surveillance. En outre, il convient de tenir compte des effets croissants des changements climatiques en évaluant les risques et les possibilités associés à l'eau et en élargissant l'échelle et l'accessibilité du financement de l'action climatique mondiale dans le domaine de l'eau.

**d) Groupes ciblés pour le financement**

23. Afin que les problèmes liés à l'eau soient traités sur un pied d'égalité, il importera de consacrer des subventions aux populations en situation de vulnérabilité et de marginalisation, telles que les femmes et les peuples autochtones. Dans le cadre de cet effort, et afin d'améliorer les mécanismes de contrôle et de responsabilité au sein des populations, il convient de financer en priorité la société civile.

**2. Données et informations**

**a) Différenciation des données et type de données**

24. Pour que personne ne soit laissé de côté, il est nécessaire de ventiler les données (par exemple, par ménage, par sexe et par âge). Pour que les décideurs, les donateurs et les responsables locaux puissent comprendre les enjeux liés à l'eau, il est crucial de ventiler les données de manière cohérente et fiable afin de pouvoir mettre en place des politiques ciblées qui favoriseront une distribution équitable des ressources.

**b) Capacité d'acquisition de données**

25. Bien des pays ne disposent toujours pas d'une capacité de collecte et d'analyse des données, ce qui entrave leur capacité à régler les problèmes liés à l'eau. Il est donc indispensable de renforcer les capacités techniques d'acquisition de données et d'investir dans des structures de collecte de données. Il importe de renforcer la coordination de la collecte des données entre institutions.

**c) Suivi des données**

26. La réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 passe par une amélioration de l'efficacité de la collecte des données sur l'eau au niveau national dans le cadre de l'Initiative pour le suivi intégré lancée par ONU-Eau à l'appui de la réalisation de l'objectif 6. À cette fin, il est nécessaire de mettre au point des systèmes de suivi intersectoriels et axés sur les besoins qui utilisent les systèmes existants au lieu de les reproduire et prévoient des normes permettant l'intégration des systèmes de données, mais aussi favorisent la nouveauté et la rentabilité en matière de données, par exemple, grâce aux satellites et à la chaîne de blocs. Par ailleurs, il ne faut pas négliger les autres moyens de produire des connaissances et des données, notamment

les sciences participatives et les savoirs autochtones. Comme pour tous les types de données et de collecte de données, l'exactitude des données doit être garantie par des vérifications et des contrôles.

**d) Démocratisation des données et accès aux données**

27. L'accès aux données demeure problématique à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes doivent avoir accès aux données et aux informations relatives à l'eau. Dans le même ordre d'idées, il convient de définir clairement les responsabilités pour la communication des données, en particulier lorsque ces données se répercutent sur l'élaboration des politiques. Par exemple, des mesures incitatives pourraient être mises en place pour que des informations relatives à l'utilisation de l'eau (prélèvement, rejet et réutilisation) par tous les principaux utilisateurs et les industries concernées soient rendues publiques, de même que des informations sur les incidences pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous. Parallèlement, le concept « d'empreinte eau » pourrait être mis en avant pour que le coût de l'utilisation de l'eau soit plus transparent, l'objectif étant de modifier le comportement des consommateurs. Dans un contexte transfrontalier, on pourrait améliorer l'échange de données pour améliorer la transparence.

**e) Utilisation de données aux fins de l'élaboration de politiques**

28. Plus les décideurs ont accès à des données récentes et de qualité, plus ils seront capables de prendre des décisions en bonne connaissance de cause sur les questions liées à l'eau pour planifier et mettre en œuvre leurs politiques. Permettre l'accès à ces données ne constitue toutefois qu'une partie de la difficulté, car les données doivent également être traduites pour qu'elles puissent éclairer l'élaboration de politiques, la planification et les investissements.

**3. Renforcement des capacités**

**a) Consolider les mécanismes de renforcement des capacités**

29. Aucune des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 6 ni aucun autre objectif ou cible lié à l'eau ne peut être atteint sans une main-d'œuvre convenablement formée. Il est donc impératif de renforcer les capacités des institutions nationales et locales, au moyen d'activités de développement des capacités bien définies, assorties d'objectifs précis. Plusieurs approches peuvent être adoptées pour y parvenir, en premier lieu l'étoffement des programmes scolaires sur les sujets liés à l'eau dans l'enseignement technique, professionnel, secondaire et supérieur. On pourra également recourir à d'autres méthodes plus pratiques, comme la formation en cours d'emploi et l'apprentissage entre pairs. Les programmes de renforcement des capacités doivent être axés sur les compétences techniques et les compétences de leadership à l'appui des processus organisationnels, comme les réformes d'orientation, les changements institutionnels, la gestion des programmes, les ressources humaines et les compétences en matière de médiation et de facilitation. Le recours à la recherche et à l'innovation ainsi que les technologies nouvelles et novatrices et la transition numérique peuvent servir à renforcer les capacités techniques tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel.

**b) Rendre possible le renforcement des capacités**

30. Pour que les besoins en capacités puissent répondre à la demande, il faut des conditions favorables. Il est important de veiller à ce que des ressources financières et humaines soient disponibles en quantités suffisantes pour mener des programmes de renforcement des capacités complets qui soient axés sur les objectifs, mais pour ce faire, des formes plus progressives de financement des programmes de renforcement

des capacités doivent être mises au point au niveau national, c'est-à-dire au-delà des projets individuels à petite échelle. Ainsi, les programmes de renforcement des capacités pourront être planifiés et exécutés de façon plus stratégique, dans une perspective à plus long terme.

**c) Créer des partenariats et des réseaux**

31. Pour réussir à régler les problèmes liés à l'eau, il faut agir dans tous les secteurs ; il est donc nécessaire de promouvoir l'apprentissage intersectoriel autour des problématiques en devenir pour régler les problèmes liés à l'eau selon une approche globale. Pour y parvenir, les partenariats et réseaux existants doivent être renforcés et élargis pour y inclure davantage de secteurs en dehors de celui de l'eau. Pour y parvenir et remédier au manque de professionnels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans son ensemble, il faudrait créer un mécanisme de coordination mondial des activités de renforcement des capacités.

**d) Renforcer l'aide aux personnes les plus marginalisées**

32. Le règlement des problèmes liés à l'eau ne sera pas possible tant que les groupes les plus marginalisés ne pourront pas y participer activement ; par conséquent, le soutien au renforcement des capacités des groupes qui restent souvent exclus alors même qu'ils peuvent concourir à l'amélioration de la sécurité hydrique, comme les peuples autochtones, la société civile, les jeunes et les femmes, devrait être prioritaire afin que ces groupes aient la possibilité de contribuer activement aux stratégies et aux politiques au niveau mondial. Les jeunes, les femmes et les peuples autochtones devraient également être inclus dans l'élaboration des programmes de renforcement des capacités.

**e) Encourager les pays du Sud à jouer un rôle de premier plan**

33. L'échange d'expériences et de connaissances entre pays du Sud en matière de renforcement des capacités peut être très profitable. Il convient donc de développer la coopération Sud-Sud en mettant en place des mécanismes de coopération structurelle concertée ou facilitée, en particulier pour ce qui a trait au renforcement des capacités.

**4. Innovation**

**a) Gouvernance et cadres réglementaires**

34. On peut administrer autrement en s'appuyant sur la recherche, la technologie et la gouvernance, tout en tenant compte des différentes manières de produire des connaissances, des travaux de recherche et des techniques. De nouveaux mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux peuvent également être mis en place grâce à une coopération structurelle entre le monde universitaire, les pouvoirs publics et les prestataires de technologies. Tout au long de ce processus, il faut encourager l'innovation en matière de transparence, de responsabilité et de participation, car elle peut être déterminante pour l'élaboration de nouveaux modèles de gouvernance d'entreprise.

**b) Financement**

35. Pour travailler différemment, selon des méthodes nouvelles, il faudra accroître le financement de la recherche sur les approches novatrices en matière de gestion et de gouvernance de l'eau. L'innovation dans les méthodes de financement elles-mêmes pourrait se matérialiser grâce à l'utilisation stratégique d'outils budgétaires et réglementaires aux fins de la gestion durable de l'eau.

**c) Connaissances et données**

36. L'innovation dans les méthodes pédagogiques sera cruciale pour pouvoir suivre le rythme des nouvelles prescriptions et connaissances requises dans le domaine des métiers de l'eau, qui est en constante évolution. Pour faire en sorte que les milieux de la recherche, les décideurs politiques et la société civile se comprennent mieux, il faut prendre en compte les nombreuses nouvelles manières de produire des connaissances et de faire participer les populations. Le développement de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation peut contribuer à ces efforts. Plus précisément, la mise en valeur des laboratoires vivants dans des contextes particuliers peut permettre de régler certains problèmes.

**d) Innovation technique et physique**

37. Il importera de recourir à des méthodes novatrices pour utiliser l'eau de manière plus efficiente et d'envisager l'efficacité sous toutes ses dimensions, par exemple en ne se cantonnant pas à ce qui est produit par unité d'eau mais en tenant également compte des avantages sur le plan de la pérennité. Les pratiques ou les innovations dans le domaine de l'eau doivent être envisagées au-delà des avantages pratiques qu'elles représentent. Elles sont aussi le reflet d'autres valeurs culturelles, en particulier pour les peuples autochtones, telles que le respect, la réciprocité et l'interrelation. D'une certaine manière, la première raison pour laquelle les peuples autochtones font valoir leurs droits, c'est qu'ils ont pour obligation de prendre soin de l'eau et de la nature. Toujours dans le domaine de l'innovation, les pouvoirs publics devraient soutenir l'éco-innovation et la généralisation de la fourniture de services liés à l'utilisation de l'eau et à l'assainissement et de la gestion des eaux usées en milieu urbain, en supprimant les obstacles politiques à l'innovation et à la recherche de solutions d'utilisation efficiente de l'eau, tout au long de la chaîne de valeur de la fourniture de services liés à l'eau et à l'assainissement, sur les plans social, économique, institutionnel et environnemental.

**5. Gouvernance****a) Participation des parties intéressées à la planification et à la gestion**

38. Afin de garantir une meilleure inclusion et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, les femmes et les filles vivant en milieu rural, les personnes handicapées et les personnes en situation de vulnérabilité doivent être incluses dans les processus de planification et de décision liés à l'eau. Pour y parvenir, il faudra informer les populations et les autres secteurs sur les enjeux liés à l'eau en organisant des dialogues aux niveaux local et national.

**b) Mise en œuvre de la gouvernance**

39. Bien que le problème ne soit pas nouveau, il importe plus que jamais de mieux coordonner les mesures liées à l'eau et de renforcer la coopération entre les secteurs, les institutions, les groupes de parties prenantes et les organismes de financement, afin de mettre en œuvre ces mesures de façon optimale et de réduire la fragmentation à différentes échelles, du niveau local au niveau mondial. Pour éviter toute concurrence entre modèles de gestion et de gouvernance de l'eau, il convient de ne pas dissocier la gestion intégrée des ressources en eau, le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie, et la paix et la sécurité. Rien de tout cela ne sera possible si l'on ne remédie pas de manière inclusive au déficit en ressources humaines dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Pour s'assurer que les fonds atteignent l'utilisateur final, une quantité suffisante de ressources doit être affectée aux activités liées à l'eau. La gouvernance de l'eau dans les établissements informels et les agglomérations en expansion rapide devra être améliorée pour répondre aux besoins

liés à l'eau dans ces zones. Les pouvoirs publics devraient encourager les investissements privés dans l'innovation et la recherche-développement dans le cadre de collaborations structurées avec les services collectifs de distribution. À cette fin, il est primordial de veiller à ce que l'ensemble des acteurs soient comptables de leurs actions, en définissant clairement les obligations de chacun et en prévoyant des sanctions efficaces.

**c) Contrôle de la gouvernance**

40. Pour améliorer la gouvernance de l'eau, il importe de mettre en place des mécanismes permettant de mesurer ses progrès, mais aussi d'être conscient de la nécessité d'améliorer et de contrôler d'autres facteurs de gouvernance, tels que le cadre réglementaire de la fonction publique, la rémunération du secteur public, la décentralisation, la protection sociale, la planification axée sur les citoyens et les efforts de lutte contre la corruption dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'objectif étant que le système de gouvernance soit parfaitement fonctionnel.

**d) Gouvernance de l'eau au niveau mondial**

41. Pour que l'eau devienne une priorité de la communauté internationale, un porte-parole devrait être chargé d'établir le dialogue et de travailler avec d'autres secteurs au plus haut niveau et d'aider à mobiliser les efforts pour faire appliquer les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Il est donc recommandé qu'un(e) envoyé(e) spécial(e) pour l'eau soit nommé(e) à l'échelle des Nations Unies. Étant donné la nécessité absolue de nouer des liens avec les secteurs pour atteindre l'objectif de développement durable n° 6, il sera important de lier l'examen de cet objectif à d'autres secteurs lors du forum politique de haut niveau et d'aider les États Membres à traiter les enjeux liés à l'eau qu'ils auront recensés dans les examens nationaux volontaires soumis au forum.

**6. Conclusion**

42. Malgré les progrès accomplis sur la voie des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau, il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. À mi-parcours de la Décennie et du Programme 2030, le monde n'est pas du tout en voie d'atteindre ses objectifs et ses cibles liées à l'eau. L'un des plus grands succès de la Décennie est d'avoir ouvert la voie à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, étape importante non seulement pour la Décennie, mais aussi pour la gouvernance mondiale de l'eau dans son ensemble. La Conférence sera l'occasion de changer la façon dont les questions relatives à l'eau et à l'assainissement seront abordées à l'avenir. Le programme d'action pour l'eau jouera un rôle déterminant dans la mesure où il permettra de concrétiser ces changements.

### **III. Recommandations**

43. La Décennie d'action sur l'eau offre une occasion unique de stimuler le changement, car il s'agit du seul processus politique lié à l'eau dans le système des Nations Unies. On trouvera ci-dessous quelques recommandations sur la manière dont la Décennie, sous l'impulsion décisive de l'événement majeur que représentera la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et de son programme d'action pour l'eau, peut contribuer à apporter les changements nécessaires pour traiter les enjeux actuels et futurs liés à l'eau.

## A. Financement

44. Afin d'avancer plus rapidement, il est temps d'envisager la finance sous un angle différent. Il faut passer de l'analyse au niveau des projets à la mise en place de conditions favorables. Des priorités doivent être fixées, assorties de mesures plus ciblées, et la justice devrait s'investir davantage dans ces priorités. En dernière analyse, les projets qui augmentent les risques et l'exposition aux risques doivent être découragés.

45. Le moment est venu de faire évoluer la réflexion sur le financement de l'eau et de l'assainissement et d'adopter de nouvelles approches. Le financement ne consiste pas simplement à obtenir plus d'argent, mais à utiliser les fonds disponibles de manière plus efficace et économique. Il ne s'agit pas seulement d'accroître le nombre de projets pouvant être financés, mais aussi de créer des conditions favorables aux investissements. La question ne devrait pas tant porter sur le projet même que sur ce qui se justifie pour l'eau. Le monde doit consolider ce qui donne des résultats et réorienter les flux financiers vers les domaines où le financement est efficace. Le système mondial de financement du développement doit être réformé, car les gouvernements ont besoin d'une plus grande quantité de liquidités pour relever les défis auxquels ils font face. Les pouvoirs publics doivent également mettre en place des politiques ambitieuses qui apportent aux entreprises la clarté et la confiance nécessaires pour débloquer de nouveaux investissements dans des solutions liées à l'eau. En outre, la justice doit être au cœur des décisions prises concernant le financement des services d'eau et d'assainissement, de sorte que personne ne soit laissé de côté. Rien de ce qui précède ne serait possible sans un renforcement des capacités institutionnelles et humaines de manière à mobiliser des ressources financières provenant de sources nationales, y compris du secteur privé.

46. Une coopération multilatérale élargie et un financement plus fiable et durable sont nécessaires pour financer les innovations et les investissements à grande échelle dans l'économie de l'eau. Le travail et les efforts de coopération et de coordination des États Membres, de la communauté scientifique et de la société civile, les réunions intergouvernementales qui se tiennent régulièrement et les travaux menés par un comité d'experts scientifiques devraient déboucher sur la création d'un fonds mondial pour l'eau, sur le modèle du Fonds pour un partenariat mondial en faveur du climat, qui aurait pour objectif d'accroître les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, qui sont encore insuffisants.

47. Des messages clés sur le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement doivent être formulés et adressés aux ministres des finances des États Membres. De même, il convient d'établir des mécanismes de dialogue régulier entre les ministres et ministères chargés de l'eau et de l'environnement et ceux des finances.

## B. Données et informations

48. Étant donné que les ressources en eau sont de moins en moins prévisibles, les connaissances, la science et les données qui ont été générées et utilisées dans le passé doivent être réexaminées à la lumière de l'impératif d'une meilleure articulation entre connaissances, politiques et action, afin de pouvoir traiter les futurs enjeux liés à l'eau. Il peut également être utile d'intégrer l'utilisation des connaissances traditionnelles.

49. Les données et informations utiles à la prise de décision et à la planification des investissements dans le secteur sont particulièrement lacunaires au niveau local, notamment au niveau des villes et des municipalités. Il est souhaitable que les pouvoirs publics s'emploient au niveau national à renforcer les capacités des autorités

locales, notamment des villes et des municipalités, de collecter, de traiter et de gérer des ensembles de données complètes et récentes, permettant de répondre efficacement à la demande locale en matière de prise de décision et d'améliorer la planification et les investissements fondés sur des données probantes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En outre, des investissements substantiels en temps, en ressources, en technologies et en coordination sont nécessaires pour permettre aux autorités locales, aux municipalités et aux villes d'adopter de nouveaux systèmes de données, car leur travail est souvent entravé par un cadre national trop bureaucratique et disposant de ressources et de moyens d'action limités pour la mise en place de politiques. L'amélioration de la coordination entre les parties prenantes et de l'accès aux données ainsi que la normalisation des indicateurs de suivi à différents niveaux de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement permettront de consolider l'exploitabilité des données par les différents acteurs du secteur.

50. Les informations sur l'accès à l'eau, sur sa qualité, sa quantité, sa distribution et son utilisation ainsi que sur les risques qui lui sont associés sont essentielles pour prendre des décisions efficaces. Pourtant, les systèmes de prise de décision et les données sur l'eau présentent des lacunes importantes, or il est nécessaire de disposer de données scientifiques sur l'eau tenant compte des changements climatiques. Il faut que les décideurs politiques puissent utiliser des données ventilées de bonne qualité, accessibles, récentes et fiables, adaptées à leurs besoins, ainsi que des mécanismes de suivi solides pour élaborer des politiques intersectorielles efficaces qui ne laissent personne de côté. Il convient de mettre en place des systèmes informatiques de collecte et de suivi des données qui soient efficaces, accessibles et publics, en faisant intervenir la société civile, les sciences participatives, les savoirs traditionnels et les connaissances des peuples autochtones dans leur conception et leur mise en œuvre.

51. Pour donner plus de visibilité aux enjeux liés à l'eau et à d'autres secteurs, il pourrait être utile de créer un groupe d'experts indépendant des gouvernements, capable d'assurer la cohérence des travaux scientifiques déjà réalisés aux fins de l'échange de connaissances sur l'eau entre États Membres. De fait, la qualité des informations scientifiques diffère considérablement selon les enjeux. Pourtant, face au nombre croissant d'enjeux liés à l'eau dans le monde, il faut disposer des toutes dernières connaissances issues de la science et de la pratique.

52. L'eau, tout comme le carbone, peut avoir une empreinte, qu'il est donc possible de mesurer. Aux niveaux mondial, régional ou national ou à l'échelle du bassin versant, les données scientifiques les plus récentes peuvent maintenant fournir des informations sur la quantité d'eau qu'on peut utiliser dans le cadre d'une consommation durable sans surexploiter les ressources en eau de la planète. Ces outils de mesure de l'empreinte eau, associés à l'élaboration de taxinomies mondiales relatives à l'eau et de méthodes de notation solides, peuvent stimuler le financement des projets liés à l'eau, par exemple s'ils sont intégrés dans les systèmes existants de notation environnementale et sociale ou de gouvernance, et inciter les entreprises à assumer leurs responsabilités.

### **C. Renforcement des capacités**

53. Il existe un besoin sans précédent de renforcement des capacités. Non seulement il y a un manque de professionnels dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, mais ce manque s'accroît. Le monde a besoin de professionnels qualifiés à tous les niveaux pour faire face aux problèmes actuels et à la demande future. La formation et le monde du travail doivent s'adapter pour attirer, éduquer, former et retenir les professionnels qualifiés, en particulier les femmes, à mesure que la demande évolue.

54. Répondre aux besoins futurs de main-d'œuvre spécialisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement est un défi d'importance qui nécessitera une approche transformatrice de l'ensemble de la société. Attirer et former des professionnels n'est toutefois qu'un aspect de la question ; il faut en effet que la société mène un débat plus large donnant la priorité à l'eau et à l'assainissement et instaurant un environnement et un cadre institutionnel qui permettent de relever les immenses défis à venir. À cette fin, une alliance mondiale multipartite d'organisations actives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du travail et du développement économique devra se former pour mettre en place un contexte décisionnel propice à l'instauration de cadres de collaboration entre le secteur de l'éducation, les employeurs du secteur (secteurs public et privé et organisations non gouvernementales), les syndicats et les employés, évaluer la main-d'œuvre disponible dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin de déterminer où se situent les besoins et quelles compétences sont toujours plus demandées pour assurer la sécurité de l'eau, et remédier au manque de professionnels dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

55. Il est absolument nécessaire de faire sauter les blocages fondamentaux en matière de capacités qui continuent d'entraver la fourniture pérenne de services d'eau et d'assainissement dans les établissements informels et les zones urbaines et périurbaines à faible revenu, compte tenu de leur situation particulière. En supprimant ces blocages, notamment en ce qui concerne les technologies, les modèles de prestation de services, les mécanismes de financement et les problèmes liés à l'exploitation et à l'entretien au niveau des municipalités, des villes et des services collectifs de distribution qui empêchent la bonne gestion des services d'eau et d'assainissement dans les zones mal desservies et défavorisées, on permettra de rendre ces services plus inclusifs et les populations seront mieux à même de demander des comptes.

## **D. Innovation**

56. En dépit de certains progrès, la percée nécessaire pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable relatifs à l'eau n'a pas eu lieu. La filière de l'eau doit innover sur tous les thèmes, y compris les quatre autres accélérateurs du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif 6. Il faut redoubler d'efforts à cet égard, car on n'obtiendra pas de résultats si on ne cherche pas de nouvelles manières de renforcer les capacités et de mettre en œuvre des solutions pérennes à grande échelle.

57. Les solutions, technologies et innovations fondées sur la science, y compris les sciences ouvertes et participatives et les initiatives menées par des femmes et des jeunes, ainsi que sur les savoirs traditionnels et autochtones, doivent être facilitées, mises en œuvre et transposées à plus grande échelle afin que la gestion de l'eau et de l'assainissement soit plus efficace, plus résiliente face aux changements climatiques et mieux adaptée à la situation et aux priorités nationales.

58. Les décideurs doivent concilier les connaissances traditionnelles et les technologies modernes ainsi que les méthodes novatrices en sollicitant le concours d'acteurs multiples afin d'utiliser l'eau de manière plus efficace et de garantir une gestion durable de l'eau, en particulier dans les régions soumises au stress hydrique et les bassins versants transfrontaliers. La recherche-développement, les solutions techniques et financières novatrices, mais aussi les nouveaux modèles de gouvernance inclusive et d'économie circulaire, sont incontournables pour favoriser une mise en œuvre intersectorielle accélérée de l'objectif 6.



59. Les laboratoires vivants spécialisés dans l'eau sont des démonstrations concrètes de l'utilité de la recherche et de l'innovation faisant intervenir une approche intersectorielle. Le partenariat Water4All de l'Union européenne, lancé en 2022, soutient le développement de laboratoires vivants et l'innovation dans le domaine de l'eau.

60. L'innovation est essentielle pour accroître l'efficacité, l'équité et la pérennité de l'approvisionnement en eau à l'échelle mondiale. Elle peut concerner les techniques de recyclage de l'eau, les techniques de gestion de la réalimentation des aquifères, l'agriculture économe en eau et les équipements et procédés d'épuration des eaux économes en énergie. Il est essentiel que les innovations soient transposées à plus grande échelle et adoptées au niveau mondial pour réduire les coûts et garantir l'équité entre pays.

## **E. Gouvernance**

### **1. Inclusivité**

61. Les populations et les groupes de personnes en situation de vulnérabilité ou de marginalisation, comme les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, doivent non seulement être considérés comme prioritaires, mais aussi être associés aux décisions qui les concernent.

62. Des dispositions relatives à la participation citoyenne doivent être incluses dans les cadres juridiques et administratifs, des outils doivent être mis en place pour garantir une participation inclusive, effective et avisée de toutes les parties prenantes et des mesures doivent être prises pour assurer une représentation équitable des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des peuples autochtones dans la gestion de l'eau. Il faut donner aux citoyennes et citoyens, à la société civile, aux femmes, aux jeunes et aux groupes en situation de vulnérabilité, tout comme aux médias, les moyens de se prendre en charge et d'agir afin qu'ils puissent jouer leur rôle, notamment sur les plans de la communication, de la participation, de la mobilisation, du choix des consommateurs et du contrôle du respect du principe de responsabilité.

### **2. Décloisonnement de l'action entre niveaux et à l'intérieur comme à l'extérieur de la filière de l'eau**

63. La coopération et la coordination entre secteurs ne sont plus un luxe mais un impératif. La filière de l'eau, à tous les niveaux, ne peut atteindre ses objectifs en travaillant seule. Sachant l'importance de l'eau pour le développement durable, elle doit s'employer constamment à prendre des initiatives de coopération avec d'autres secteurs.

64. La gouvernance de l'eau, du niveau local au niveau mondial, est très fragmentée, et certaines attributions et responsabilités étroitement liées entre elles sont réparties entre différentes entités. Il faut adopter une approche coopérative et intersectorielle en établissant une gouvernance verticale et horizontale, fondée sur la coopération entre toutes les parties prenantes, tous les secteurs et tous les pays, afin de gérer les intérêts concurrents et intersectoriels, de garantir le respect du principe de responsabilité et de renforcer la cohérence des politiques par une coordination efficace entre secteurs, en particulier entre l'eau et l'environnement, la santé, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, l'aménagement du territoire et les politiques d'utilisation des sols. À cette fin, un segment « eau douce » devrait être inclus dans les thèmes de développement durable et les conférences internationales des Nations Unies sur ces questions. Les plans d'action nationaux pour l'eau proposés par

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être non seulement un moyen de décloisonner, mais aussi un point de départ pour l'engagement des pouvoirs publics et l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 6.

65. Cette approche multisectorielle permettra une gestion durable et une utilisation judicieuse des ressources, où il sera tenu compte des expériences, des besoins et des recommandations de toutes les parties prenantes. Il faut pour cela une coopération étroite entre les milieux scientifiques, universitaires, politiques et parlementaires ainsi que la société civile, les jeunes, les personnes marginalisées et les organisations non gouvernementales et intergouvernementales.

### **3. Gouvernance de l'eau au niveau mondial**

66. Si les solutions en matière d'eau et d'assainissement sont très locales par nature, il reste encore beaucoup à faire au niveau mondial pour créer la meilleure structure capable d'apporter l'aide là où elle est la plus nécessaire et progresser ensemble vers une gestion durable de l'eau et de l'assainissement dans le monde.

67. La demande faite au Secrétaire général de nommer un(e) envoyé(e) spécial(e) pour l'eau devrait être sérieusement prise en considération. L'envoyé(e) serait « la voix et le visage » de cette ressource vitale et veillerait à ce que l'eau reste une priorité politique dans le système des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci. Cette personne devrait aider à appeler l'attention sur les enjeux vitaux liés à l'eau et à intégrer les questions y relatives dans les initiatives intergouvernementales sur le climat, la sécurité alimentaire, l'énergie, l'environnement, la santé et d'autres secteurs pertinents qui sont étroitement liés à la disponibilité et à la gestion des ressources en eau. Elle pourrait également contribuer à mobiliser des fonds supplémentaires et assurer le suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

68. Des améliorations de plusieurs types doivent être apportées à la structure de la gouvernance mondiale de l'eau. Au niveau mondial, en s'appuyant sur les messages clés issus des dialogues sur l'eau axés sur les résultats qui se sont tenus à Bonn, il convient de renforcer le dialogue sur l'eau au sein même du système des Nations Unies et de faire en sorte que les travaux sur l'eau menés dans le système soient bien coordonnés et cohérents, notamment en donnant plus de poids à ONU-Eau et en promouvant une approche commune de l'eau à l'échelle du système. Des recommandations de mesures concrètes visant à renforcer la fonction de coordination d'ONU-Eau, et donc à rendre plus efficace l'action du système des Nations Unies en faveur de l'objectif de développement durable n° 6 et des autres objectifs et cibles liés à l'eau, permettraient de faire reposer les discussions avec les États Membres sur des bases plus solides. Les liens entre les objectifs, tels que le lien entre les eaux douces et les eaux marines compte tenu du cycle complet de l'eau, doivent être abordés dans le cadre des travaux menés en vue de la réalisation des objectifs.

69. Compte tenu de la fragmentation actuelle de la gouvernance de l'eau, l'un des éléments déterminants qui permettraient d'améliorer l'action internationale en faveur de l'eau serait l'organisation régulière, par les Nations Unies, de réunions intergouvernementales consacrées à tous les enjeux liés à l'eau douce et à l'assainissement, idéalement en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable ou d'autres organes compétents des Nations Unies. De telles réunions permettraient de répondre aux besoins et aux attentes et donneraient aux États Membres, aux scientifiques, aux membres des différents organismes des Nations Unies, à la société civile et au secteur privé la possibilité de se rencontrer pour discuter des problématiques liées à l'eau, de ses liens avec tous les autres objectifs de développement durable et des moyens d'atteindre toutes les cibles fixées dans le Programme 2030 et de donner suite aux engagements volontaires définis dans le

programme d'action pour l'eau. Cet espace de dialogue serait encore plus efficace s'il faisait intervenir les connaissances spécifiques des organismes mondiaux existants, et il permettrait de jeter des ponts entre les connaissances issues de la science et de la pratique et l'action des pouvoirs publics. En somme, cet espace simplifierait les travaux intergouvernementaux sur l'eau, dont il deviendrait le point de référence, et en favoriserait ainsi la cohérence.

70. Il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de développement durable n° 6 et les autres objectifs et cibles liés à l'eau sans une étroite collaboration avec d'autres secteurs. La Décennie d'action sur l'eau est, au sein du système des Nations Unies, un puissant mécanisme d'interaction avec d'autres initiatives internationales. Une coordination plus efficace entre la Décennie et le Programme 2030, le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris et le Nouveau Programme pour les villes doit être une priorité si l'on veut rapprocher la question de l'eau et les autres problématiques. Une coopération internationale efficace et cohérente entre ces mécanismes internationaux est nécessaire pour renforcer l'intégration des activités qui ont l'eau comme élément central, utilisent de l'eau ou ont une incidence sur l'eau.

## **F. La Décennie d'action sur l'eau et le programme d'action pour l'eau**

71. Le programme d'action pour l'eau qui doit se faire jour à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 sera composé d'engagements volontaires, dont certains pourraient être de nature transformatrice. La Décennie d'action sur l'eau devrait mettre à profit ses différents volets de travail sur l'échange et la production de connaissances, la sensibilisation et les communications concernant les objectifs de développement durable relatifs à l'eau pour faciliter les efforts en vue de la réalisation des engagements du programme d'action pour l'eau. Cela serait mutuellement bénéfique pour les engagements et pour la Décennie, qui ferait ainsi la démonstration de son efficacité.

72. Le programme d'action pour l'eau servira à mobiliser les actions et les engagements de toutes les parties prenantes. Pour qu'il reste efficace jusqu'à la fin de la Décennie, il doit être le fondement de l'action des États Membres, qui doivent encourager et soutenir les initiatives et engagements. Pour créer des synergies entre la politique et la société dans l'exécution du programme, et pour veiller à ce que l'eau demeure une priorité politique, il sera nécessaire d'améliorer la confiance dans les politiques de l'eau et l'engagement en faveur de ces politiques et d'encourager la mobilisation des parties prenantes. Le leadership politique est essentiel pour améliorer la gouvernance de l'eau dans le monde, car les difficultés ne résident pas seulement dans la conception des programmes de gouvernance, mais aussi dans leur exécution.

## **IV. Questions devant servir à orienter le débat**

73. Les questions ci-après doivent servir à orienter le débat :

a) Comment les États Membres, la Décennie d'action sur l'eau et le système des Nations Unies peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre et au suivi des engagements pris dans le cadre du programme d'action pour l'eau ? Quelle gouvernance mondiale et quel leadership politique faut-il ? Comment intégrer et généraliser dans le programme d'action pour l'eau une application plus stricte du principe de responsabilité et des incitations plus fortes aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 ?

- b) Dans quelle mesure la Décennie d'action sur l'eau est efficace sur le plan politique ? Qu'est-ce qui permettrait de dire dans cinq ans que la Décennie aura été un succès ou un échec ?
  - c) Comment la filière de l'eau peut-elle faire un usage optimal d'un(e) envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'eau pour mettre en avant les enjeux liés à l'eau et accélérer la réalisation de l'objectif 6 ?
  - d) Quelle devrait être la place de l'eau dans les priorités de l'après-2030 ?
  - e) Comment renforcer le multilatéralisme dans le domaine de l'eau dans le cadre de collaborations entre des acteurs nationaux et multilatéraux ? Comment renforcer la collaboration et les liens entre le niveau local et le niveau mondial ?
-